

Baromètre du Dialogue
social
Des entreprises de l'Aube

1 questionnaire
pour mettre en place les
outils nécessaires à vos
besoins !



Anonyme, pour les
employeurs et les salariés.



« Observatoire du
dialogue
social de l'Aube »



Notre priorité :

**Favoriser la mise en place
du CSE
dans les entreprises de moins de 50
salariés.**

Cette nouvelle institution
représentative du personnel, créée
par les ordonnances travail du 22
septembre 2017, représente une
opportunité de relancer le dialogue
social dans les entreprises en
s'emparant des possibilités et des
thèmes nouveaux ouverts à la
négociation.

**Travaillons ensemble
à l'amélioration du
dialogue dans les
entreprises.**



Faites partie **du groupe
d'échanges** afin de transmettre
vos bonnes pratiques, votre
expérience et vos retours.

Rejoignez le réseau !

98.9% des entreprises
Auboises sont concernées.

Les membres de
l'observatoire sont là pour :

- ☑ **Accompagner** les salariés et employeurs en cas de difficultés dans le cadre de négociation collective.
- ☑ **Apporter** son concours dans la mise en place du CSE
- ☑ **Améliorer** le fonctionnement du CSE
- ☑ **Animer** un réseau de personnes ressources
- ☑ **Etablir** un bilan annuel

Créé par une Ordonnance de 2017, il vise à favoriser et encourager le dialogue social et la négociation collective.

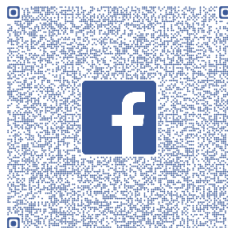
Il est composé des partenaires sociaux désignés par les syndicats de salariés et d'employeurs et des représentants de l'UT 10 DIRECCTE.

Contacts

CFDT /
CGT /
FO /
CFTC /
CFE-CGC /
UNSA /

CPME contact@cpme10.com
MEDEF
U2P
FDSEA
UDES

UT10 DIRECCTE



Observatoire du
Dialogue
social de l'Aube

Observatoire d'Analyse et Appui du Dialogue Social de l'Aube



Favoriser et encourager
le développement du
dialogue social
Dans les entreprises de
moins de 50 salariés

